

Décision du Maire

N° 2025-219

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Mission de restauration et soclage d'un fossile d'ichthyosaure

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a décidé de confier la restauration à des restaurateurs agréés d'une plaque présentant un fossile d'ichthyosaure de Noirefontaine ;
- Considérant la consultation engagée sur procédure adaptée (L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la commune avec une remise des offres fixée au 29 novembre 2024 ;
- Considérant la seule offre reçue et les critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation ;
- Considérant que l'offre retenue correspond au cahier des charges et propose un prix acceptable.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le marché avec l'E.I. BEAUBIER Elodie, sis Chemin de Bourimont, - 03360 SAINT-BONNET-DE-TRONÇAIS, pour un montant de 79 568.00 € HT.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mardi 21 Octobre 2025

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 22/10/2025

Affichée le : 22/10/2025